

17.08.2015 - 17:46 Uhr

## Prévoyance vieillesse 2020 : Pilules amères pour les travailleurs et travailleuses

Bern (ots) -

Travail.Suisse reconnaît la volonté de la Commission sociale du Conseil des Etats de rendre la réforme de la prévoyance vieillesse capable d'obtenir une majorité politique. La recette consistant à combiner des améliorations et des détériorations a marché lors de réformes précédentes et peut aussi réussir avec celle-ci. Mais après les propositions de la CSS-E, les travailleurs et travailleuses devraient avaler plusieurs pilules bien amères. C'est pourquoi, des améliorations sont nécessaires pour Travail.Suisse.

Les détériorations sont difficiles à digérer : le relèvement de l'âge de la retraite et la réduction drastique du taux de conversion minimal chargeront fortement les travailleurs et travailleuses. Des rentes plus basses menacent. Pour rendre acceptable un relèvement de l'âge de la retraite des femmes, il faut garantir l'égalité des salaires avec des mesures législatives, une meilleure couverture d'assurance pour les travailleuses et travailleurs à temps partiel et la mise à disposition d'une compensation sociale substantielle pour la retraite anticipée avant 65 ans pour les bas et moyens revenus. Il faut aussi que les employeurs garantissent l'emploi jusqu'à 65 ans. La Commission sociale a manqué de poser d'importants jalons avec la suppression de la déduction de coordination et avec des compensations ciblées pour l'âge de la retraite flexible.

La baisse drastique du taux de conversion minimal a des effets sur les rentes. Cette couleuvre est d'autant plus difficile à avaler du fait que, de l'autre côté, les sociétés d'assurance-vie tournées vers le profit s'en sortent sans dommage. Elles peuvent toujours faire des profits exagérés sur le dos des travailleurs et travailleuses avec l'assurance sociale prévoyance professionnelle à cause de la réglementation du «Legal Quote». « Cela n'est pas une surprise, quelques Conseillers d'Etats se faisant les relais de l'industrie de l'assurance », souligne Matthias Kuert Killer, Responsable pour la politique sociale à Travail.Suisse. « Ces bénéfices exagérés restent inacceptables et devront être corrigés vers le bas au plus tard par le Conseil national. »

Pour qu'il n'y ait pas de baisses de rentes, il faut des mesures de compensation étendues. La Commission sociale ne l'a pas oublié. Sur ce point, l'augmentation annoncée des rentes de 70 francs dans l'AVS est réjouissante. Il est juste qu'une partie des mesures de compensation au moins se fasse dans le premier pilier. Ainsi l'argent est investi efficacement et profite à tous. Malgré tout, il faut aussi une contribution supplémentaire par le biais de Fonds de sécurité LPP. Car les pertes de rentes ne peuvent pas être seulement compensées par 70 francs de l'AVS.

Travail.Suisse suivra de près la suite des délibérations parlementaires. Sur la base des propositions de la CSS-E, il demeure possible de trouver à la fin un projet apte à recueillir une majorité. Mais des améliorations sont encore nécessaires. Travail.Suisse combattra avec détermination une détérioration au détriment des travailleurs et travailleuses.

Contact:

Pour plus d'informations :

Martin Flügel, Président, tél. 079/743'90'05

Matthias Kuert Killer, Responsable de la politique sociale, tél.

079/777'24'69, [www.travailsuisse.ch](http://www.travailsuisse.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100776503> abgerufen werden.